

Groupe de Travail Standard Paysages de la COMMISSION des STANDARDS du CNIG Réunion de lancement du 09 Septembre 2022

COMPTE - RENDU DE REUNION

Ordre du jour :

Période	Sujet	Intervenants				
Ouverture						
10 h – 10 h 25	Contexte et objectifs du standard paysages - les acteurs du paysage	DHUP (Dorine Laville et Emilie Fleury-Jägerschmidt)				
10 h 25 – 10 h 35	Tour de table					
10 h 35- 10 h 55	Standards et processus de standardisation	IGN (Dominique Laurent)				
10h 55- 11 h 10	Pause					
Retour d'expérience	ces Données Paysages					
11h 10 – 11h 40	Expérience DRIEAT IF DRIEAT IF (Florence Mottes et Marie-Lise Vautier)					
11h 40 – 12 h 10	Expérience OEB (Bretagne) OEB (Caroline Guittet)					
12 h 10 – 12 h 40	Expérience FPNRF	FPNRF (Léa Roumazeilles et Pascal Lambert)				
12 h 40 - 13 h 50	Repas à la cantine IGN					
Ateliers - Discussio	ns					
13 h 50 – 15 h 50	Discussions: - Partage d'objectifs et impact sur les atlas de paysage - Périmètre du standard – données paysagères - Echelles du standard - Autre	Membres du GT				
15 h 50 – 16 h 00	Pause					
16 h00 – 16 h 30	O – 16 h 30 Organisation du travail – prochaines IGN (Dominique I étapes DHUP (Emilie Flei					

Date	Visa	Nom
Relecture	07/10/2022	Les participants.
Validation	xx/10/2022	Les animatrices

Accès aux présentations disponibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=xxx.

I. OUVERTURE

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), représenté par le bureau des Paysages et de la Publicité, a lancé en 2020 un chantier de transformation de l'action publique en faveur de la connaissance des paysages et de l'amélioration du cadre de vie. L'atlas de paysages, en tant que pilier de la politique « paysage », est au centre de cette réflexion. La connaissance qu'il délivre aux collectivités vise à éclairer les choix qualitatifs en matière d'aménagement durable du territoire. Pour mener ce chantier national, une enquête nationale a été diligentée sur cet outil de connaissance, complétée d'une investigation visant à mieux comprendre les besoins en vue de déterminer le service le plus utile à développer. Ces travaux ont permis de recueillir l'expression de plus 200 acteurs de terrain issus des collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels et associatifs. Les enseignements fondent le plan d'action du bureau des Paysages et de la publicité pour élaborer un nouveau référentiel de la connaissance des paysages qui s'articule suivant deux axes :

- la modernisation de la méthodologie nationale des atlas de paysages (volet métier);
- la création d'un Standard de données paysages (volet géomatique).

Le mandat national pour la création d'un Standard de données paysages :

- favoriser **l'interopérabilité des données paysages** avec celles relatives à la planification et faciliter la prise en compte du paysage dans les documents de planification et d'urbanisme;
- harmoniser les modes de production et les critères des données géographiques relatives aux paysage ;
- permettre aux collectivités et leurs établissements de mieux prendre en compte la donnée paysage au niveau des décisions d'aménagement.

1) Contexte et objectifs du standard paysages - les acteurs du paysage (DHUP)

2) Standards et processus de standardisation (IGN)

Les présentations sont accessibles via le <u>GT Standard Paysages du CNIG.</u>

Compléments aux présentations :

- **Objectif d'un standard** : Créer un standard, c'est rechercher le minimum que ce qu'une communauté s'engage à fournir (l'essentiel à échanger comme information). Surcette base commune, chacun peut ensuite rajouter ses propres informations ;
- Pérennité d'un standard : Durant l'élaboration du standard, il est normal d'avoir des modifications importantes entre la v0 (première proposition) et la v1 (version consolidée après revue et tests). La v1 du Standard Paysages devra être la plus aboutie possible pour éviter à la communauté les coûts (temps, finance) générés par de futures évolutions.

II. RETOUR D'EXPERIENCES « DONNEES PAYSAGES »

1) Expérience de la DRIEAT IF

La présentation est accessible via le GT Standard Paysages du CNIG.

Compléments à la présentation :

- des atlas anciens, peu exploitables (ex : des atlas sous format PDF non géolocalisés), l'enjeu est de disposer de données spatialisées qui soient opérationnelles et exploitables par l'ensemble des acteurs de l'aménagement ;
- au regard du coût d'actualisation d'un atlas de paysages, la future méthode devrait étudier l'opportunité de disposer de données en flux et non statiques (insertion en continue d'information : nouvelles photos, nouveaux parcours de découvertes du territoire, etc). En lle-de-France, la volonté est de s'orienter vers des données collaboratives mais cela interroge les capacités d'analyse et d'exploitation.
- nécessité de réfléchir à des **indicateurs communs** pour l'évaluation des politiques publiques.

2) Expérience de l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne - OEB

La présentation est accessible via le GT Standard Paysages du CNIG.

Compléments:

- La directive européenne en matière de données environnementales guide une approche surtout quantitative (cf. Biodiversité) de laquelle l'OEB s'est en partie émancipé pour livrer des indicateurs qualitatifs et spécifiques au paysage (sociaux et de perceptions),
- Une recherche de spatialisation des dynamiques et des enjeux paysagers fondée sur la description de chacune des Unités Paysagères (UP). Le travail s'est opéré par la recherche de récurrence à toutes les UP des 3 atlas de Bretagne pour dégager des familles d'enjeux et de dynamiques à l'échelle de la région : dynamiques fréquentes, représentées ou émergentes (ex : érosion du trait de côte). Ce travail de mise en commun de données est une recherche de standard à travers la notion d'indicateur de paysage permettant d'en mesurer l'évolution,
- L'objectif du modèle de données Paysage est d'être synthétique et de rediriger vers les atlas de paysages.

3) Expérience de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France – FPNRF

La présentation est accessible via le GT Standard Paysages du CNIG.

<u>Compléments à la présentation</u> :

- Le PNR de l'Oise Pays de France s'est doté d'une nouvelle charte paysagère qui prévoit la création d'une cartographie des enjeux paysagers. Les éléments de paysage (sites emblématiques comme Senlis ou le château de Chantilly, grandes forêts, routes pittoresques ...) sont saisis sous forme de points, de lignes ou de polygones avec quelques attributs de base : code INSEE, intitulé, texte, état de conservation, préconisation, etc. La plus-value est de détenir des données objectivables, surtout pour les collectivités qui disposent de peu d'information à l'échelle de leur territoire dans l'atlas de paysages. Cette cartographie des enjeux paysagers à l'échelle communale s'est opérée de façon artisanale par le recollement de données déjà existantes. La limite de l'exercice réside dans leur actualisation et dans la reproductibilité,
- La spatialisation et la géolocalisation des données ne résument pas le paysage, la méthode inclut des fiches synthétiques de la connaissance des paysages par UP avec les objectifs de qualité paysagère.

- La charte paysagère prévoit 12 questions évaluatives dont une sur la préservation et la valorisation de l'identité paysagère. Ce qui implique de disposer de la connaissance des paysages à Temps 0 pour en faire l'évaluation à Temps 1. La cartographie actuelle ne permet pas d'alimenter l'évaluation. Un rapport sensible sur les 18 UP du parc a été lancé (croquis — photos — textes courts). In fine, l'ensemble de ces éléments, cartographie et rapport sensible, devraient alimenter le projet de territoire par l'élaboration d'un Plan de Paysages.

4) Les points clefs de discussion à l'issue des présentations de la matinée

A noter que certains points relèvent pleinement du Standard, d'autres de la refonte méthodologique des atlas de paysages et que ces points sont intrinsèquement liés.

- La création du Standard paysages doit permettre de fournir un CCP type qui sera à inclure dans la future méthode nationale des atlas de paysages avec le standard Paysages et son guide d'utilisation (Un standard pour quelles données?, quelles missions?, quels systèmes?, quels livrables?). Ceci pour uniformiser la production et que le volet métier puisse être en capacité de piloter la commande. Le standard a vocation à être imposé et référencé par les CCP et cette uniformisation est aussi fonction de la refonte méthodologique des atlas de paysages. A ce jour, de nombreuses difficultés entravent la production de données paysages: absence de modèle de données, des CCP pas uniformisés et adaptés à chaque retour d'expériences précédentes, des difficultés de rédaction des clauses techniques et de suivi de la prestation par les professionnels du paysage, une nouveauté pour les agences de paysages qui expérimentent chacune des modèles de données,
- <u>Intégrer une approche multi scalaire UP/EPCI/Communes</u> à la refonte de la connaissance des paysages (Standard et ou méthode) qui ne soit pas l'une ou l'autre des entrées mais disposer d'une vision globale qui puisse être zoomée et dé zoomée,
- Réfléchir à des indicateurs d'évaluation pour mesurer l'impact paysager à l'usage.
- <u>Objectiver le paysage pour argumenter et élaborer une stratégie</u> sans pour autant tout mécaniser,
- <u>Vérifier la pertinence de livrer des grandes catégories des dynamiques et des enjeux que partageraient tous les territoires pour évaluer la politique publique du paysage au regard de ces enjeux</u> (transition écologique ? Lutte contre le changement climatique ? etc.) Cela pourrait intégrer l'existant en reprenant tous les atlas de paysages actifs, par exemple en mobilisant des logiciels type de recherche sur les nuages de mots, les hashtags, pour retrouver les thèmes clefs et fonder des grandes catégories.
- Objectiver et chiffrer le paysage sans pour autant perdre l'aspect sensible qui est une partie de l'ADN du paysage et sa principale différence par rapport à d'autres thèmes.
- <u>Investiguer les Observatoires Photographiques du Paysages (OPP) pour fonder l'évaluation de l'action paysagère.</u> Comment relier la donnée OPP au zonage PLU? Comment rendre opérationnel les OPP pour servir la planification?. Si pour les PNR, cet outil est surtout adapté à la sensibilisation et à la communication sur le paysage, l'OPP est utilisé à l'évaluation des objectifs de qualité de paysagère en Bretagne.
- Œuvrer à l'appropriation de la connaissance des paysages par les élus et les porteurs de projet (exemple de l'OEB qui envisage des actions de communication dont une caravane des paysages).

A RETENIR /

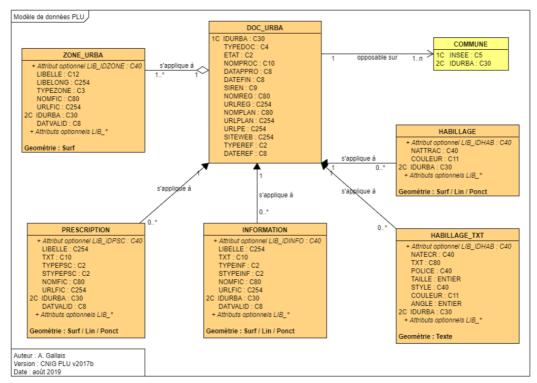
Les attentes du GT Paysages se fondent principalement sur la nécessité de :

disposer d'un outil commun, le standard avec un CCP type et le guide d'utilisation,

- d'objectiver la connaissance des paysages (indicateurs d'évaluation, catégories des dynamiques et des enjeux paysagers, finalité opérationnelle des OPP) et en autoriser son actualisation,
- de géolocaliser et spatialiser cette connaissance aux différentes échelles de décision de l'aménagement et de la planification,
- de sensibiliser les élus et les porteurs de projet à la connaissance des paysages.

III. ATELIER DE DISCUSSIONS

Rappel: La création du Standard Paysages a vocation à créer un modèle de données à partir de l'atlas de paysages, il pourra être repris par l'ensemble des porteurs de projet pour produire cette donnée « paysage » et la verser à minima au Géoportail (portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN). A terme, le Standard Paysages disposera d'un guide d'utilisation. Les objectifs de création du Standard (mandat du CNIG) « sont d'harmoniser les modes de numérisations des données géographiques relatives aux paysages, de favoriser l'interopérabilité des données paysage avec celles relatives à la planification et de permettre aux collectivités de mieux prendre en compte la donnée paysage dans leurs projets d'aménagement ».



Les différentes classes et leurs relations représentées en UML

En guise d'illustration, le <u>modèle de données PLU pour le GéoPortail de l'urbanisme</u> – GPU communiqué en Atelier de discussion (source : Standard PLU – version 2017, p.18) et sur le site du CNIG, <u>le guide d'utilisation</u>.

1) ATELIER 1 - La création du Standard Paysages, partage d'objectifs et impact sur les atlas de paysage

Le partage d'objectifs :

- Le standard est une méthode future qui <u>intéresse pour la planification et la stratégie</u>, à l'instar des SCOT qui ont une méthode commune. Par exemple, le SCOT de Grenoble a fait <u>un travail spécifique sur les questions paysages dans DOO</u>, avec un technicien désigné qui a travaillé à la traduction de la connaissance des paysages dans l'urbanisme opérationnelle. Au niveau de l'idéologie, il serait opportun de faire une synthèse de ce document atlas de paysages pour les décideurs, notamment pour les élus car le document est volumineux et la synthèse serait une plus-value pour répondre aux objectifs recherchés,
- Les paysagistes ont besoin de données précises pour l'analyse du territoire. Il est aussi attendu une facilité <u>d'accès à l'information</u> parmi toutes celles déjà existantes. Par exemple la donnée « haie » existe sur des territoires mais le plus difficile est de la trouver. Il y a besoin de trouver la donnée paysage,
- La <u>qualité opérationnelle et d'interopérabilité du Standard Paysages avec le GPU. Un</u> enjeu à partager, celui du portage d'évaluation de politiques publiques,
- L'objectivation du paysage pour s'insérer aux autres politiques publiques, en mesurer l'impact,
- <u>Objectiver le paysage et aux différentes échelles locales</u> pour garantir la mise en œuvre locale de l'approche paysagère,
- Fonder un Standard sur une vision partagée. La donnée paysage doit être le reflet de démarches paysagères éprouvées. Repartir de l'atlas de paysages est aussi un moyen d'assurer cette validation de la légitimité des données,
- <u>Centraliser la donnée paysage et la partager</u>. Le standard peut faciliter la compilation des données départementales pour un atlas ou une base de données régionales. Il n'est pas prévu pour l'instant la création d'une base de données « paysages » au niveau national mais simplement la publication sur le GéoPortail de données produites localement et fournies conformes au standard commun,
- Produire des <u>indicateurs d'évaluation</u> pour disposer de données de synthèse tout en conservant le volet sensible du paysage,
- Trouver à <u>percoler à l'aménagement opérationnel</u> du territoire avec la création du Standard.
- Produire un Standard qui soit compréhensible, le concevoir dans <u>un format</u> <u>manipulable avec des interfaces fonctionnelles et ergonomiques pour garantir son</u> appropriation et la manipulation des données paysages dans d'autres contextes,
- Penser à <u>l'enjeu d'appropriation</u> de la méthode nationale de l'atlas des paysages (dont son Standard) par les techniciens, les décideurs et les élus qui ne sont pas formés au paysage (exemple dans les SCOT, manque d'ingénierie paysagère),
- « Le Standard Paysages va nous aider à structurer les données, il faut le voir comme un outil d'échange plutôt que comme une contrainte d'uniformisation ».

L'impact sur les atlas de paysage

- Eviter l'écueil d'uniformisation de la création cartographique qui est propre à chaque paysagiste, en considérant que le standard est un élément à produire en plus des cartographies plus expressives,
- Lier ce futur Standard aux atlas de paysages pour ne pas assécher le paysage, le résumer à une superposition de couches,

- Intégrer le Standard à postériori des atlas de paysages existants ou en cours d'actualisation,
- Permettre d'actualisation de la donnée en continu tout en limitant les coûts,
- Investiguer la question des échelles pour s'insérer dans les documents de planification,
- Réfléchir aux modes de production de la donnée et identifier les acteurs concernés, aux moyens de leur mobilisation.

2) ATELIER 2 – Le périmètre du Standard et les données paysagères

Rappel / Le périmètre du Standard doit correspondre à ce que crée un atlas des paysages : le diagnostic qui permet d'avoir les caractéristiques du paysage, les dynamiques et les enjeux et les recommandations. Néanmoins, certaines informations risquent d'être difficiles à spatialiser et à standardiser.

La création du Standard Paysages n'a pas vocation à uniformiser les paysages, ni à se substituer à l'atlas de paysages, seulement de créer des données géo localisées.

Les données envisagées comme pouvant être dans le périmètre du Standard

- Les UP et leurs attributs : Localisation (périmètre, géométrie, délimitation, surface, communes INSEE, EPCI, etc.), identification (nom, identifiant),
- Les métadonnées : année et date de la collecte, les infos de collecte (qui ? quand ? quelle échelle ?), origine de la donnée. Il a été proposé la création d'un objet « Atlas » portant les attributs nom/intitulé, date et auteur.

Les données envisagées comme pouvant être hors du périmètre Standard (sont aussi écartées les données déjà existantes dans d'autres Standards)

- La symbologie cartographique. Il y a néanmoins un véritable enjeu sur la symbologie qui pourrait être versé sur la refonte méthodologique,
- Les paysages protégés (données règlementaires, déjà traitées sous forme de servitude dans un autre standard).

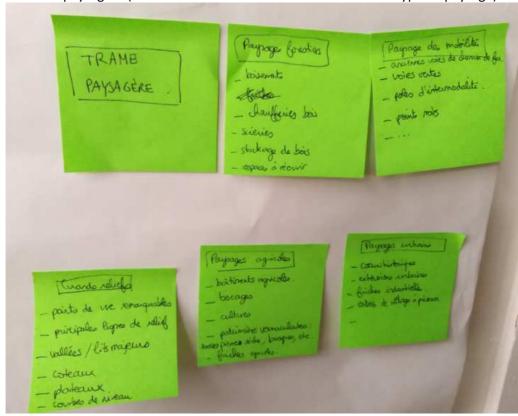
Les données envisagées comme pouvant être dans le périmètre du Standard mais qui questionnent

Information	Dans le standard	Qui questionne	Hors standard
Sous-unités paysagères	1	1	
Lien entre les UP et les communes ou les EPCI	3	1	
Thème ou mots-clés thématiques (sur les UP)	2	1	
Perceptions	2	1	
Enjeux – indicateurs d'enjeux	2	2	
Dynamiques – indicateurs de dynamiques	1	2	
Recommandations	2	2	

Photographies – OPP	2	2	
Cartes descriptives paysagères (hydro, occupation du sol)	2	1	2
Eléments de paysage – éléments caractéristiques ou remarquable	7		2

Certaines informations ont été proposées une seule fois et sont donc classées dans cette catégorie « à questionner » :

- Autres attributs sur les unités paysagères: iconographie, fiche technique, valeurs paysagères, etc.,
- Plans paysage,
- Bocage,
- Les parcours,
- Evolution précise de l'occupation du sol,
- Secteurs de projets d'aménagement,
- Trame paysagère (avec des informations différenciées selon le type de paysage).



Points de discussion :

- Quid de l'insertion des OPP comme valeurs complémentaires dans le Standard (outil de connaissance géolocalisé) et- ou de sa prise en compte dans la refonte méthodologique de l'atlas des paysages et-ou d'adaptation du Standard à l'échelle locale,
- Quid des UP des Plans Paysages,
- Enjeu de repartir de l'objectif initial pour cibler les données qui seraient à insérer au Standard paysage :

- Si l'objectif est opérationnel alors repartir de l'urbanisme pour définir les éléments paysagers,
- o Si l'objectif est de connaissances alors repartir des valeurs paysagères.
- Le chantier sur la connaissance des paysages s'oriente-t-il vers une connaissance type PADD qui donne des enjeux mais pas assez fin pour guider l'opérationnel ?

3) ATELIER 3 : Les échelles des données paysages.

Atelier reporté à une prochaine séquence faute de temps.

IV. ORGANISATION DU TRAVAIL – PROCHAINES ETAPES

Se reporter à la présentation de l'IGN accessible via le <u>GT Standard Paysages du CNIG.</u> **Prochaine réunion du GT Standard Paysages envisagée en présentiel en janvier 2023**pour restituer les enseignements enrichis d'entretiens avec des personnes ressources et sur des projets inspirants, tester les premières orientations.